



Building a better
working world

RAPPORT DE CERTIFICATION INDÉPENDANT DE PORTÉE LIMITÉE

Au Conseil d'administration et à la direction d'Air Canada

Nous avons entrepris une mission de certification de portée limitée portant sur des indicateurs de performance présentés par Air Canada dans son rapport de développement durable 2016 et dans son tableau de la Global Reporting Initiative («GRI») 2016 (le «rapport») pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Notre responsabilité

Nous avons planifié et réalisé notre mission de certification conformément aux normes internationales suivantes publiées par l'International Federation of Accountants :

- ▶ Norme canadienne de missions de certification («NCMC») 3000 : *Missions de certification autres que les missions d'audit ou d'examen d'informations financières historiques* («NCMC 3000»); et
- ▶ NCMC 3410 : *Missions de certification des bilans de gaz à effet de serre* («NCMC 3410»).

Étendue de notre mission

Notre mission de certification de portée limitée a porté sur les indicateurs quantitatifs suivants:

- ▶ Santé et sécurité (Air Canada exploitation principale et Air Canada Rouge):
 - LA6 – Total de blessures en 2016 :
 - Air Canada exploitation principale : **5 068 blessures**
 - Air Canada Rouge : **190 blessures**
 - LA6 – Total des blessures entraînant un arrêt de travail en 2016 :
 - Air Canada exploitation principale : **842 blessures**
 - Air Canada Rouge : **70 blessures**
 - LA6 – Total des journées de travail perdues à la suite de blessures en 2016 :
 - Air Canada exploitation principale : **32 921 jours**
 - Air Canada Rouge : **811 jours**
- ▶ Environnement (Air Canada exploitation principale (incl. Cargo et AC Vacances), ainsi que Air Canada Rouge) :
 - EN3 – Consommation énergétique au sein de l'organisation en 2016 : **161 437 328 GJ**
 - EN15 – Émissions directes de Gaz à effet de serre (Portée 1) en 2016 : **11 091 279 tCO₂éq.**
 - EN16 – Émissions indirectes de Gaz à effet de serre (Portée 2) en 2016 : **18 632 tCO₂éq.**
- ▶ Plaintes (Air Canada exploitation principale et Air Canada Rouge) :
 - PR8 – Nombre de plaintes fondées en 2016 : **21 plaintes**

Notre mission de certification de portée limitée a été réalisée selon la norme NCMC 3000 pour ce qui est des indicateurs LA6, EN3 et PR8 et, pour ce qui est des indicateurs EN15 et EN16, selon la norme NCMC 3410.

Critères

Les critères utilisés pour évaluer les indicateurs comprennent les recommandations pertinentes des Lignes directrices G4 de la GRI, ainsi que des critères élaborés en interne par Air Canada.

Les recommandations pertinentes contenues dans le Greenhouse Gas Protocol Corporate accounting and reporting standard (le «Protocole des GES») ont servi comme critères additionnels pour évaluer les indicateurs EN15 et EN16.

Responsabilités de la direction d'Air Canada

Le rapport a été préparé par la direction d'Air Canada, qui est responsable de la collecte et de la préparation des indicateurs dans le rapport, ainsi que du choix des critères utilisés pour déterminer le caractère approprié de l'information aux fins de communication dans le rapport. La direction est en outre responsable de la bonne tenue des dossiers et du maintien de contrôles internes appropriés conçus pour soutenir le processus de présentation de l'information. De plus, Air Canada est responsable de la maintenance et de l'intégrité de son site Web. Il n'existe actuellement aucune exigence prescrite par des textes légaux ou réglementaires à l'égard de la préparation, de la publication et de la vérification du rapport de développement durable par Air Canada. La quantification des émissions de GES



Building a better
working world

comporte une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émissions et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de divers gaz.

Niveau d'assurance

Nos procédures ont été conçues pour obtenir un niveau d'assurance limité sur lequel fonder nos conclusions. Ces procédures ne fournissent pas tous les éléments probants qui seraient requis dans le cadre d'une mission visant un niveau d'assurance raisonnable et, par conséquent, nous ne fournissons pas un niveau d'assurance raisonnable. Même si nous avons pris en compte l'efficacité des contrôles internes exercés par la direction pour établir la nature et l'étendue de nos procédures, notre mission de certification ne visait pas à fournir une assurance sur les contrôles internes et, par conséquent, nous ne formulons pas de conclusions à cet égard.

Travaux effectués

Afin de formuler une conclusion sur les indicateurs ci-dessus, les procédures que nous avons mises en œuvre ont compris, sans s'y limiter:

- ▶ des entretiens avec certains membres du personnel, pour comprendre les principaux aspects de responsabilité relativement aux données et aux processus pour la collecte de données et la présentation fidèle des indicateurs;
- ▶ au besoin, des tests de cheminement sur les systèmes et les processus pour le regroupement et la présentation des données;
- ▶ des demandes d'informations auprès de la direction sur les hypothèses clés et sur les éléments probants à l'appui des hypothèses;
- ▶ la validation par échantillonnage de l'exactitude des calculs effectués, principalement à l'aide de demandes d'informations, de procédures analytiques, et de recalculs;
- ▶ la validation par examens analytiques de l'exactitude des calculs effectués;
- ▶ la validation par l'observation que les données et les déclarations ont été correctement transcrites dans le rapport à partir des systèmes de l'entreprise ou des éléments probants.

Limitations de nos travaux

Nos procédures ne visaient pas à formuler des conclusions sur :

- ▶ l'exhaustivité ou l'exactitude des ensembles de données ou d'informations relatifs à des sujets autres que ceux des indicateurs;
- ▶ l'information présentée par Air Canada ailleurs que dans son rapport;
- ▶ les énoncés prospectifs de la direction;
- ▶ les comparaisons avec des données historiques faites par Air Canada;
- ▶ la conformité du rapport aux exigences de l'option relative aux critères essentiels des Lignes directrices G4 de la GRI;
- ▶ le caractère approprié, suffisant et exhaustif des définitions pour les critères élaborés en interne.

Conclusions

Sous réserve des limitations de l'étendue de nos travaux mentionnées ci-dessus et d'après les résultats de nos travaux effectués, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les indicateurs ne présentent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle conformément aux Lignes directrices G4 de la GRI, au Protocole des GES et aux critères établis en interne.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.¹

Le 8 Septembre 2017
Montréal, Canada

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109499